

COMPTE RENDU DE CONSEIL MUNICIPAL

Mardi 4 mai 2021

Conseillers présents : Mmes GARD Nicole, MAURY Sandra, RIBAUTE Agnès, MM. ANGELINI Jacques, ATGER Guy, COLSON Pierre, GARD Patrick, LOUCHE Alain, MICHELET Jean-Pierre.

Excusés : M NICOLET Luc (procuration à M GARD Patrick)
M PERCEVAULT Fabrice

Secrétaire de séance : M ANGELINI Jacques.

M le Maire ouvre la séance et constate que le quorum est atteint à 17h22.

Le compte rendu du précédent conseil municipal est validé

Réseau AEP

Le projet avance pas à pas.

Les subventions sont :

- Région Occitanie (Acquise) : 335 883.00 €,
- Agence de l'Eau (Acquise) : 188 760.00 €,
- Agence de l'Eau (En attente) : 274 398.00 €.

Autofinancement à hauteur de 220 000.00 € soit 15% sur 40 ans + emprunt de 157 753.00 € sur 10 ans.

Il y aura besoin de trésorerie pour payer les avances de travaux.

L'Agence de l'Eau peut faire une avance de 300 000.00 € (à la Communauté des Communes).

Les offres de prêt ne sont pas encore arrivées.

Appartements communaux

Pas de nouvelles des subventions demandées.

Un état des lieux a été fait suite au départ de Patricia et Moïse. Rien à signaler à part la présence de moisissure déjà signalée par les locataires et une tentative d'effraction sur la porte d'entrée.

Un projet de rénovation est en cours.

Motion de soutien : Nathalie Moulin

M Patrick Gard donne lecture d'un message de Mme Nathalie Moulin (conseillère municipale de Molezon) :

« Actuellement, un nouveau protocole d'ouverture est étudié par notre gouvernement ; les syndicats ont négocié unanimement pour que **tous les secteurs économiques et culturels et**

pour que tout type de salles puissent définitivement réouvrir à l'aide d'un protocole adapté et adaptable aux besoins de la situation.

Ce protocole d'ouverture échelonné selon des contraintes d'espace (et toujours dans le respect des gestes barrières) et selon des phases modulables en fonction de la situation, est le suivant :

- 35% (ou 1 siège /3 et toujours personne seule ou groupe de 6 max)
- puis 65% ou 1 siège sur 2
- puis 100%

En outre, l'idée a été émise auprès de notre préfecture pour que la Lozère puisse être une zone **rurale test d'application de ce protocole comme suggéré dans notre lettre d'appel.**

La préfecture fait régulièrement remonter les informations de terrain aux ministères : le soutien des élus à l'appel que nous avons lancé n'est pas resté sans effet... »

Suite à l'exposé de ce texte le Conseil Municipal adopte une motion de soutien pour la réouverture des lieux de culture.

Convention chauves-souris

Le conseil municipal autorise par délibération M Jean-Pierre Michelet à signer cette convention.

Des animations sont prévues le 26 juin 2021.

Jardins communaux et parc moutonnier

Un projet de parc moutonnier est à l'étude. Thibault Bruguière est d'accord pour l'utiliser. La mairie va réaliser une clôture.

Il est nécessaire de rédiger un document avec un règlement d'utilisation et une convention de mise à disposition.

Référent sentier

M Luc NICOLET a proposé sa candidature par courriel.

Il est désigné référent sentier et représentera notre Commune au sein de la Communauté des Communes des Cévennes au Mont Lozère. Son rôle sera d'être un relai important pour le développement du projet de création d'un réseau de sentiers multi pratiques sur les vallées Cévenoles mais aussi, dans l'immédiat, d'accompagner l'équipe de débroussaillage sur les sentiers pédestres reconnus par la Communauté de Communes dans ses statuts et diffusés par nos partenaires OT (Office du Tourisme) et PNC (Parc National des Cévennes), assurant la bonne tenue des sentiers.

Participation transport scolaires 2019-2020

La région Occitanie demande 2 870.00 € au titre du transport scolaire. Le Conseil municipal délibère pour payer ce titre.

Décisions modificatives aux budgets

Correction des amortissements de subventions au budget chauffage :

Compte 139-018 +936.81

Compte 1318 + 936.41

Annulation des écritures de cession de l'UNIMOG au budget principal.

Questions diverses :

- Deux lignes de SNCF importantes sur le département de la Lozère. « Le Cévenol » et « la ligne Aubrac ». Cette dernière étant menacée le Conseil Départemental de la Lozère sollicite notre Commune pour prendre une motion de soutien.
Cette motion est adoptée à l'unanimité.
- Adhésion au groupement de commande du SDEE pour la fourniture en électricité

Une demande d'informations complémentaires sera sollicitée par Mme Sandra Maury.

- Courriel de M Yves Rauzier :
Lecture de ce message :

« Cette année, à l'occasion du cent cinquantième anniversaire de la guerre de 1870-1871, j'ai écrit un ouvrage sur les soldats cévenols qui ont participé à ce conflit et originaires des trois anciens cantons de Barre-des-Cévennes, du Pont-de-Montvert et de Saint-Germain-de-Calberte. Il va sortir au mois de mai.

Tous les bénéficiaires de ce nouvel ouvrage seront versés aux communes concernées, dont un ou plusieurs soldats sont décédés et qui souhaiteraient ajouter une plaque commémorative avec leur(s) nom(s) sur le monument aux morts. Votre commune a enregistré deux décès.

C'est pourquoi, je me permets de vous écrire afin de savoir si vous êtes intéressé par ce projet. Les sommes dégagées par les ventes seront versées au prorata du nombre de soldats morts et du nombre de communes désireuses d'accéder à ce projet. »

- Elections Départementales et Régionales :
Il faudra désigner pour les bureaux de vote :
1 Président,
1 secrétaire,
4 assesseurs.
Horaires du vote de 8h à 18h.
- Transformation numérique des collectivités :
Demande d'informations supplémentaires.

Le conseil est clos à 19h26.